



Médecine générale, défense contre les incendies: nous voterons!

Le 28 septembre 2014, les habitants de la Commune de Val-de-Ruz seront appelés aux urnes pour se prononcer, d'une part, sur la vente de l'immeuble de l'avenue Robert 24, à Fontainemelon, au cabinet médical de groupe; d'autre part, sur l'organisation de la défense contre les incendies et les éléments naturels. En effet, les deux référendums ont abouti dans les délais prescrits avec le nombre de signatures requis.

Fruit de longs mois de négociations avec les médecins, le projet de vente de l'immeuble de Fontainemelon est une opportunité unique – que d'autres nous envient – de promouvoir durablement la médecine de famille et d'assurer la relève médicale dans notre Commune. C'est mettre en œuvre concrètement l'article constitutionnel sur la médecine de premier recours qui nous est soumis le 18 mai prochain, un article pour lequel le Conseil communal vous invite à dire OUI !

L'organisation et le maintien futur de la région de défense contre les incendies du Val-de-Ruz est au cœur du règlement sur lequel le peuple sera invité à se prononcer. Dire non à ce règlement ne changera rien à une taxe d'exemption fixée dans la Convention de fusion adoptée par le peuple en novembre 2011. Le Conseil général et le Conseil communal sont conscients des problèmes posés par la taxe et une solution devrait être proposée d'ici à la fin juin 2014.

Le Conseil communal est heureux que le peuple puisse se prononcer sur ces deux objets. Il regrette toutefois que la récolte de signatures pour ces référendums ait été entachée de propos dénigrants à l'encontre des médecins et accompagnée de courriers de réclamation contre la taxe d'exemption parfois insultants envers le personnel communal. Ce n'est pas acceptable : c'est desservir notre démocratie directe. L'Exécutif en appelle donc à un plus grand respect pour la sérénité des débats qui nous attendent.

Le Conseil communal

Actualités

Mise à ban des installations du service des eaux

Avec l'autorisation du président du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz et en accord avec les propriétaires des terrains, le service des eaux de la Commune de Val-de-Ruz met à ban pour une durée de trois ans les sites en lien avec le traitement de l'eau (stations de pompage, stations d'épuration, puits, bassins de rétention, etc.).

En conséquence, défense formelle et juridique est faite à toute personne non autorisée de pénétrer, de traverser et de stationner sur lesdits lieux. Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de la Commune, ou prendre contact avec le service des eaux au 032 886 46 40 ou à eaux.val-de-ruz@ne.ch.

Offres d'emploi

La Commune de Val-de-Ruz met au concours les postes suivants:

- **Chargé de mission à 50% au sein de la Chancellerie**
- **Apprenti employé de commerce**

Si vous avez envie de participer activement à la bonne marche de notre Commune, veuillez consulter les annonces complètes sur www.commune-val-de-ruz.ch et postuler uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Mise à ban des déchèteries communales

Sur décision du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, toutes personnes non autorisées et n'ayant pas leur domicile dans la Commune de Val-de-Ruz ont l'interdiction de stationner, d'entreposer ou de décharger des objets ou matériaux quelconques sur les sites des six déchèteries communales de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane et Savagnier.

Les contrevenants pourront être punis d'une amende de CHF 200.- au plus.

Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de la Commune, ou prendre contact avec l'administration des travaux publics au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Traversée de Cernier

Avec le retour des beaux jours, le chantier de la traversée de Cernier a repris. Pour permettre son bon déroulement, des restrictions temporaires de circulation et de stationnement ont été prises dès maintenant et jusqu'au mois de juin concernant les rues Frédéric-Soguel et de l'Epervier. Les arrêts de bus de TransN sont momentanément déplacés sur la rue de l'Epervier et dans le giratoire du centenaire.

Nous remercions d'ores et déjà les automobilistes et les piétons de respecter la signalisation mise en place, ainsi que de leur patience durant ce grand chantier.

Pour davantage d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'administration des travaux publics au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Anniversaires et jubilés

Fêteront en mai 2014,

- Sione Suzanne et Rino à Coffrane leurs 50 ans de mariage;
- Veuve Valérie et Willy à Fontainemelon leurs 60 ans de mariage;
- Bron Monique à Cernier ses 90 ans.

Vie pratique

Bienvenue dans les bibliothèques publiques de Val-de-Ruz

Le saviez-vous? La Commune de Val-de-Ruz possède plusieurs bibliothèques publiques ouvertes à l'ensemble de sa population.

Fontainemelon, pavillon scolaire du collège de l'école enfantine, rue de Bellevue 3
- bibliothèque des jeunes
heures d'ouverture: lundi et jeudi de 15h00 à 17h30
- bibliothèque pour adultes
heures d'ouverture: lundi de 19h00 à 21h00 et jeudi de 13h30 à 15h30

Les Geneveys-sur-Coffrane, collège, rue de la Rinche 10
- bibliothèque des jeunes
heures d'ouverture: jeudi de 15h15 à 17h00
- bibliothèque pour adultes
heures d'ouverture: jeudi de 19h00 à 20h00

Les bibliothèques sont fermées pendant les vacances scolaires, autres congés scolaires et jours fériés.

Nos sympathiques bibliothécaires vous accueilleront et vous conseilleront avec un grand plaisir. Alors, n'hésitez pas à leur rendre visite, vous y découvrirez un vaste choix de livres.

Activités bruyantes

Avec le retour des beaux jours, nous nous permettons de vous rappeler que les travaux de jardinage et d'entretien bruyants sont interdits de 20h00 à 07h00 du lundi au samedi ainsi que les dimanches et jours fériés, conformément à notre règlement de police.

Dès lors, nous vous remercions d'y penser lorsque vous utiliserez votre tondeuse ou votre débroussailluse par exemple.

N'oubliez pas non plus de vous munir des protections adéquates lors de l'utilisation de vos outils de jardinage, afin de prévenir tout accident. Pour tout renseignement à ce sujet: www.bpa.ch.

En ce qui concerne les dispositions du règlement de police, l'administration de la sécurité vous renseigne au 032 886 56 32 ou à securite.val-de-ruz@ne.ch.

Manifestations

Foire de Coffrane le 28 avril

La traditionnelle foire de Coffrane se déroulera le **lundi 28 avril 2014**. A cette occasion, des stands proposant diverses activités s'installeront au centre du village. Les sociétés locales organiseront de nombreuses festivités durant le week-end précédant la foire (match aux cartes, spécialités culinaires et petit concert). Vous trouverez de plus amples informations dans le calendrier des manifestations du site internet: www.commune-val-de-ruz.ch.

La route cantonale n° 2272 sera fermée à la circulation routière, du restaurant de la Couronne jusqu'au temple, et du temple au collège, **du samedi 26 avril à 12h00 au mardi 29 avril à 12h00**.

Durant cette période, le trafic routier sera dévié dans le sens:
- **Boudevilliers - Montmollin, par la rue de Dessous;**
- **Coffrane - Les Geneveys-sur-Coffrane, par la route des Sottards.**

Les accès aux immeubles devront demeurer libres afin de permettre l'intervention des services publics.

La population vaudruzienne est invitée à participer nombreuse à ce sympathique événement.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué le **lundi 28 avril 2014 à 19h30** à la salle de spectacles de Dombresson. L'ordre du jour est le suivant:

1. appel;
2. adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2014;
3. communications du président;
4. adoption du règlement relatif à la gestion des déchets;
5. demande d'un crédit de CHF 125'000.- pour la rénovation de l'étanchéité de la toiture du collège de Fontainemelon;
6. demande d'un crédit de CHF 80'000.- pour le remplacement de l'ascenseur dans le bâtiment communal Epervier 4 à Cernier;
7. demande d'un crédit de CHF 800'000.- pour la mise en conformité du réservoir de Fontainemelon;
8. rapport d'information relatif aux travaux dans les villages de Cernier et Dombresson;
9. motions et propositions;
10. interpellations et questions;
11. communications du Conseil communal.

Votations du 18 mai 2014

Le Conseil communal de Val-de-Ruz s'engage

OUI au contre-projet du Grand Conseil, NON à l'initiative «Avenir des crêtes, au peuple de décider»!

Réduire notre dépendance énergétique de sources d'approvisionnement extérieures, viser l'autonomie énergétique, développer concrètement les énergies renouvelables et ne plus seulement en parler: tels sont les enjeux de la votation cantonale du 18 mai prochain. C'est pourquoi le Conseil communal de Val-de-Ruz appelle la population à dire oui au contre-projet du Grand Conseil, non à l'initiative «Avenir des crêtes, au peuple de décider» et à cocher la case «contre-projet» à la question subsidiaire.

Le contre-projet du Grand Conseil propose une modification de la législation en intégrant le concept éolien au décret de 1966 sur la protection des sites naturels du canton. Ainsi, Val-de-Ruz pourra accueillir trois sites prévus par le plan directeur. Le premier se situe entre les cantons de Berne et de Neuchâtel, à La Joux-du-Plâne; le second au Montperreux, sur le bien-fonds de la Commune; le troisième au Crêt-Meuron. Pour rappel, la Commune de Val-de-Ruz a récemment demandé son adhésion à la société à responsabilité limitée «Parc éolien des Quatre Bornes».

L'autonomie énergétique est un objectif largement partagé par l'ensemble des partis politiques vaudruziens, comme l'ont démontré les débats lors des élections communales de 2012. Elle figure également dans les propositions émises dans le cadre des ateliers participatifs qui se sont déroulés en automne 2013. Ces réflexions ont conforté le Conseil communal dans sa volonté d'en faire un des axes forts de son programme de législation dont le Conseil général a pris acte en décembre 2013.

La consommation électrique annuelle de Val-de-Ruz s'élève à quelques 70 millions de kWh. A ce jour, toutes les installations de production d'électricité «verte» en service sur le territoire communal fournissent 1,67 million de kWh, soit 2,4% d'autonomie. Cette dernière serait presque à portée de main, en matière électrique, avec le parc éolien communal du Montperreux, dont le potentiel de production des neuf éoliennes devrait dépasser les 60 millions de kWh. La production des trois parcs éoliens proposés dans le contre-projet du Grand Conseil dépasserait largement le seuil de l'autonomie électrique de l'ensemble du district du Val-de-Ruz.

En s'engageant en faveur du développement de l'énergie éolienne, le Conseil communal entend assurer un approvisionnement énergétique propre et durable aux habitants et aux entreprises de Val-de-Ruz. Il s'agit non seulement de nous préparer à l'abandon de l'énergie nucléaire décidé par les autorités fédérales, mais encore de réduire notre trop forte dépendance d'approvisionnements extérieurs. En exploitant notre potentiel éolien en partenariat avec des acteurs publics et privés, notre Commune contribue à la production d'une énergie de proximité, dans le souci des générations futures.

Dans le cadre de la campagne du 18 mai, Val-de-Ruz s'engage aux côtés de l'Association «Oui à la planification éolienne cantonale». La Commission communale de l'énergie et le Conseil communal se mobiliseront quant à eux sur le plan local.

OUI à l'article constitutionnel en faveur des soins médicaux de base

La pénurie en médecins de famille et en pédiatres est une réalité, aujourd'hui déjà, dans de nombreuses régions périphériques. Ne nous voilons pas la face: la nôtre est aussi exposée à ce risque. La relève des soins médicaux de base est désormais une question qui doit préoccuper la population et les collectivités publiques, de la Confédération aux communes en passant par les cantons. Tel est l'enjeu de l'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base, sur lequel le peuple est invité à se prononcer le 18 mai prochain.

Cette nouvelle disposition, si elle est adoptée, permet de nombreuses communes de s'engager pour anticiper cette évolution et prévenir la pénurie de médecins généralistes. Il s'agit de favoriser l'implantation et le développement de cabinets de groupe, ainsi que la relève dans des domaines comme la médecine de famille ou la pédiatrie. Les collectivités locales auront ainsi la légitimité d'agir encore plus activement, à leur échelle, pour le maintien et le développement de la médecine de proximité, par exemple, par la mise à disposition ou la vente de locaux ou d'infrastructures. Souvent, ces actions s'avèrent décisives pour attirer des stagiaires et de jeunes médecins, en leur offrant des perspectives d'avenir, comme le démontrent les expériences réalisées dans notre canton, en Suisse ou à l'étranger.

L'arrêté fédéral concernant les soins médicaux de base qui sera soumis au peuple le 18 mai prochain constitue donc un soutien décisif aux efforts des communes et des médecins généralistes. Il permettra d'assurer des prestations médicales dans toutes les régions de notre pays et de favoriser la relève médicale. Il est en effet urgent d'agir pour un domaine de spécialité qui pourrait connaître une évolution préoccupante dans nos régions.

C'est pourquoi, comme l'ont déjà fait l'Association des communes suisses et l'Association des communes neuchâteloises, le Conseil communal invite la population à approuver ce texte et à dire oui à la médecine de famille, le 18 mai prochain.

Appel à la population

Une commune en construction – Participons à son avenir !

Le 12 décembre 2013, le Conseil général a pris acte du programme de législation réalisé par le Conseil communal sur la base des réflexions et des propositions des groupes de travail qui se sont réunis en septembre et en octobre derniers. Ce programme fixe des objectifs politiques généraux qu'il s'agit désormais de traduire en actes concrets. Pour y parvenir, le Conseil communal entend poursuivre la démarche initiée l'année dernière, en la faisant reposer sur des réseaux d'acteurs.

Conduits et animés avec l'appui du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), ces réseaux seront, d'une part, invités à identifier les projets qui permettront d'atteindre les objectifs de la législa-

ture et à participer à leur réalisation. D'autre part, ils seront impliqués dans la conception et la mise en œuvre du futur plan d'aménagement du territoire de notre Commune.

Pour le Conseil communal, votre participation est encore plus importante que lors de la première étape: vous serez en effet appelés à élaborer et à réaliser avec nous des mesures concrètes qui permettront de façonner l'avenir de notre Commune non seulement à court, mais encore à long terme. Les travaux seront structurés en cinq réseaux permanents. Quatre d'entre eux seront consacrés aux thèmes bien connus «habiter», «vivre», «entreprendre» et «découvrir». Avec la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole, le Conseil communal a souhaité en créer un cinquième dédié à l'agriculture, à la nature et au paysage. Les réseaux seront constitués lors de séances d'ouverture pour affiner leurs objectifs et préciser leurs modalités de fonctionnement. Ces rencontres auront lieu dans l'ordre suivant:

Réseaux	Dates	Heure	Lieu
Entreprendre	22.5.2014	19h30	La Fontenelle, salle de conférence
Découvrir	26.5.2014	19h30	La Fontenelle, salle de conférence
Agriculture, nature et paysage	2.6.2014	19h30	La Fontenelle, salle de conférence
Habiter	4.6.2014	19h30	Salle à définir
Vivre	26.8.2014	19h30	La Fontenelle, salle de conférence

Nous serions très heureux de pouvoir compter sur votre participation. Vous pouvez vous inscrire en retournant à l'adresse commune.val-de-ruz@ne.ch le formulaire ci-dessous et que vous pouvez télécharger sur notre site Internet.

Nous vous sommes reconnaissants de nous indiquer, par ordre de priorité, d'ici au lundi 5 mai 2014, les thèmes qui vous intéressent de manière à ce que nous puissions constituer les réseaux. Les dates suivantes seront fixées lors des séances constitutives. D'avance, merci de votre participation !

Pour en savoir plus:
<http://www.commune-val-de-ruz.ch/fr/administration/services-communales/finances-developpement-economique/>

Une commune en construction – Participons à son avenir!

Deuxième étape

Bulletin d'inscription

Coordonnées privées:

Nom Prénom

Entreprise / Association / Autre

Rue et N° NPA et localité

Tél. prof. Tél. privé

Natel E-mail

Je m'inscris au(x) réseau(x) suivant(s):

- Habiter
- Vivre
- Entreprendre
- Découvrir
- Agriculture, nature et paysage

A retourner d'ici au **5 mai 2014** de préférence par courriel (commune.val-de-ruz@ne.ch) ou par courrier (Commune de Val-de-Ruz, Epervier 6, 2053 Cernier).